



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

18 Avril 2007

Spécialité examinée dans le cadre de la réévaluation du service médical rendu en application de l'article R. 163-21 du code de la sécurité sociale :

**DOLGIT 5 POUR CENT, crème**

Tube de 50 g (328 856-2)

**Laboratoire MERCK LIPHA SANTE SAS**

ibuprofène

M02AA13

Date de l'AMM : 25 mai 1987

Indications Thérapeutiques :

- Tendinites des membres supérieurs et inférieurs
- Traumatologie bénigne : entorses, contusions
- Traitement symptomatique des arthroses des petites articulations

Posologie :

Réservé à l'adulte.

Petites articulations : 4 cm de crème 3 fois par jour

Grosses articulations : 10 cm de crème 3 fois par jour

A appliquer sur la région à traiter en massant légèrement.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte.

Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu par cette spécialité est :

- modéré dans le traitement des tendinites ;
- faible en traumatologie bénigne : entorses et contusions
- faible dans le traitement symptomatique des arthroses des petites articulations

Taux de remboursement : 35%